

5^{ème} conférence

Y a-t-il un “droit à l’enfant” ? « Faire un enfant » à tout prix ?

Le 21 février 1988

Dans la deuxième conférence sur la fécondation artificielle, certaines personnes n’ont pas bien compris lorsque je parlais de la création de l’âme par Dieu ; il y a un « sans doute » qui, paraît-il, pour certaines personnes, crée des doutes. Ce que je voulais dire, c’est que nous ne pouvons pas préciser *exactement* à quel *moment* Dieu crée l’âme. Le « sans doute » porte évidemment sur le *moment*, et non pas sur l’affirmation : *Dieu crée l’âme*. Du reste, du point de vue respect dû à l’embryon, c’est la même chose, étant donné que l’embryon est ordonné à devenir un homme dès le premier instant de sa conception. Il est autre chose que la mère qui le porte, et il est déjà, intentionnellement parlant, selon la sagesse de Dieu, un homme. Et c’est pourquoi on doit avoir à son égard le même respect que s’il était déjà parfaitement un homme. On peut donc dire que les parents doivent, moralement, le respecter du même respect dont ils respecteront l’enfant à sa naissance. On comprend que ce « moralement » n’est pas quelque chose de secondaire, d’accidentel, qu’on accepte ou qu’on refuse. C’est une exigence de l’homme comme tel. L’homme est un être moral, c’est-à-dire un être qui est maître de ses diverses activités. Supprimer l’aspect moral de l’homme, c’est supprimer sa personnalité.

L’Église affirme que l’âme est créée par Dieu ; tout croyant doit donc l’affirmer. Mais l’Église ne dit pas avec précision à quel moment. Personnellement, du point de vue théologique³², je crois que le mystère de l’Immaculée Conception nous donne une très grande lumière. En effet, si Marie est immaculée dans sa conception, autrement dit dès le premier moment de sa conception, c’est donc qu’à ce moment-là il y a une âme, puisque le mystère de l’Immaculée Conception implique la plénitude de la grâce et que la grâce est reçue dans l’âme. Or Marie est notre sœur dans l’humanité. Donc, ce qui est vrai de Marie doit nous éclairer. L’objectant dira : « Mais Marie est unique : elle est immaculée et moi je ne le suis pas ». A cela je réponds que le mystère de l’Immaculée éclaire tous ceux qui sont nés dans la faute originelle, parce que c’est toujours ce qui est parfait qui éclaire l’imparfait.

Pour en revenir à la question posée, le « sans doute » ne porte donc pas sur le fait que Dieu crée l’âme, mais sur le *moment*. Et je crois que sur le plan philosophique – c’est là que le

32 Il faut toujours bien distinguer ce que l’Église affirme et ce qu’on dit en tant que théologien ; c’est pourquoi je précise : « Personnellement je pense que... ».

« sans doute » existe – je ne peux pas l'affirmer d'une façon absolue ; mais il me semble bien que les découvertes actuelles au niveau scientifique permettent de dire que « l'autre », c'est déjà la réalité humaine impliquant le corps et l'âme.

La question continue : « Le doute philosophique permet-il alors à un non-croyant la pratique de l'avortement et d'autres pratiques ? » Non, parce que le non-croyant reste un être humain, moral, et que moralement, je n'ai pas le droit de supprimer ce qui est appelé à être un homme. Je n'ai aucun droit sur lui puisque, au niveau humain, au niveau biologique, au niveau de la réalité, il est *autre* que sa mère. Il est un fruit, et ce fruit est appelé, en tout ce qu'il est, à être homme ; je n'ai donc pas le droit, au plan simplement humain, de le supprimer. Si l'on a un regard purement positiviste, on dira : « Je ne sais pas s'il est un homme, puisqu'il n'a aucune autonomie ». Mais je ne définis pas l'homme par l'autonomie ; je définis l'homme par quelque chose de plus profond, par l'*âme spirituelle*. Aujourd'hui (nous l'avons dit), on a beaucoup de peine à comprendre ce qu'est l'âme spirituelle, et on parle toujours de la *personne*. Mais je ne peux pas, philosophiquement parlant, parler de la personne sans regarder l'âme spirituelle. Et le regard positiviste n'est pas un regard pleinement humain, puisqu'il supprime l'aspect moral.

Je tenais à rappeler cela, puisque ce sont des questions que certains m'ont posées. Quand, dans les transcriptions dactylographiées qui vous sont données, il y a telle ou telle chose que vous ne comprenez pas, n'hésitez jamais à me le dire ; parce que je ne voudrais pas qu'il y ait des équivoques, et je voudrais que tout soit très net entre nous (or il peut y avoir des expressions qui ne sont pas assez précises ; et, de plus, il y a parfois des mots omis).

Nous posons aujourd'hui la question : *Y a-t-il un « droit à l'enfant »* ? En ce qui concerne le sous-titre, il faudrait se demander si l'expression « faire un enfant » est juste. Mais précisons d'abord l'interrogation. Les parents ont-ils un « droit », au sens strict, à un enfant, à la naissance et d'abord à la conception de l'enfant ? Cela dépend-il uniquement de la volonté humaine ?

Plaçons-nous d'abord d'un point de vue chrétien. Si nous regardons l'Écriture, nous voyons que le fait de la stérilité revient constamment, et que la stérilité est considérée, dans l'Ancienne Alliance, comme un poids qu'on doit porter en raison des conséquences du péché. Et c'est vrai : s'il n'y avait pas eu de péché, il n'y aurait pas de stérilité. Mais faisons attention, et rappelons-nous la question posée à Jésus devant l'aveugle de naissance : « Qui a péché, lui ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ? »³³ À cette question Jésus répond que ni lui ni ses parents n'ont péché, c'est pour la gloire de Dieu, que c'est « pour qu'en lui soient manifestées les œuvres de Dieu »³⁴. Jésus n'a jamais dit que la stérilité était une peine personnelle infligée à l'homme ou à la femme dans son individualité personnelle. C'est une conséquence de la faute de nature qui est le péché originel. Il est très important de se rappeler cela et de ne surtout pas faire un complexe de culpabilité devant la stérilité. C'est déjà assez lourd à porter, personnellement. Il faut donc comprendre que c'est une conséquence du péché originel.

Cela, c'est le regard chrétien, c'est le regard du croyant. Il faut être très net là-dessus, en comprenant que l'homme et la femme n'ont pas de droit sur la vie humaine. C'est Dieu qui est le Maître de la vie et de la mort. Toute fécondité est une grâce de Dieu et le croyant doit maintenir avec force que dans la procréation, il y a une alliance avec Dieu : « J'ai acquis un fils de par Yahvé »³⁵. C'est notre première mère qui dit cela ; et elle le dit après le péché, ce qui montre bien que l'alliance avec Dieu demeure au-delà du péché originel, que le mystère de la fécondité est lié à la nature humaine, à notre nature humaine, et que c'est une grâce de Dieu. Parce que c'est une

33 Jn 9, 2.

34 Jn 9, 3.

35 Gn 4, 1.

grâce de Dieu, je n'ai pas de droit, au sens absolu, à la fécondité. C'est Dieu qui me bénit ; et toute fécondité relève de la bénédiction de Dieu. Mais la bénédiction de Dieu est plus étendue que la fécondité. Quand Dieu me donne la grâce, c'est une bénédiction. Quand Dieu crée mon âme dans mon corps, c'est une bénédiction de Dieu. Je suis, chacun d'entre nous est, une bénédiction de Dieu, puisque notre âme est créée directement par Dieu, et que Dieu nous l'a donnée dans une gratuité d'amour, au-delà de la justice, puisque nous ne l'avons pas méritée. Être créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, c'est une gratuité d'amour de Dieu. C'est pourquoi on ne peut pas dire que les époux qui ont reçu la grâce du sacrement de mariage (nous parlons ici en chrétiens) ont un droit, au sens le plus fort et le plus précis, à avoir un enfant. De fait, très facilement, s'il y a stérilité, ils se considéreront comme frustrés. Et on comprend que, regardant les autres, regardant des amis qui ont des enfants, des amis à qui Dieu donne cette bénédiction, eux, ne la recevant pas, se considèrent comme frustrés, puisqu'ils n'ont pas péché individuellement, personnellement. Et on comprend qu'il soit difficile de ne pas considérer cela comme une *privation*.

En effet, qu'est-ce qu'une privation ? On est *privé* de quelque chose quand on ne l'a pas alors qu'on y a droit, au sens strict. Ainsi on a un droit à l'intégrité de la nature humaine ; on a un droit à poser un acte libre ; on a un droit à un choix amical... Mais même là, y a-t-il vraiment privation ? Quand on ne rencontre jamais « l'âme sœur », on dit qu'on est frustré. Quelqu'un qui cherche à se marier et qui ne rencontre pas quelqu'un capable de l'aimer risque de considérer que c'est une frustration. Mais est-ce une frustration, au sens strict ? C'est délicat. Je dirais plutôt que c'est un appel de Dieu à aller plus loin. Si on est croyant, c'est ce qu'il faut comprendre : Dieu est toujours présent avec son amour, et il m'appelle. Et si Dieu permet que, de fait, je ne rencontre pas quelqu'un qui soit capable de m'aimer et que je puisse aimer, c'est peut-être parce qu'il y a d'une façon souterraine un appel de Dieu.

Mais n'entrons pas dans ce problème-là, je l'évoque simplement. Ce que je veux dire ici, c'est qu'il ne faut pas se considérer trop vite comme frustré. L'enfant a droit à l'amour de sa mère ; cela est incontestable. Si sa mère ne l'a pas aimé, il est frustré de cet amour : il y a là une privation. Un orphelin est frustré parce qu'il a droit à cet amour. Mais puis-je dire, dans la lumière de la foi, que des époux qui s'aiment profondément et qui ont reçu le sacrement de mariage ont un droit, au sens précis, à avoir un enfant ? Il faut bien poser le problème, et il n'est pas si facile que cela de répondre immédiatement non ; parce qu'il y a un droit à l'amour. Puisque les époux se sont choisis, il y a un *jus amicitiae*, il y a un droit d'amitié. Dans le mariage, il y a bien un droit d'amitié, et un droit de s'aimer pleinement avec le don des corps. Or cet amour de l'époux et de l'épouse, impliquant le don des corps, est normalement source de fécondité. Mais l'amour personnel de l'époux et de l'épouse, avec le don des corps, implique-t-il *nécessairement* la fécondité ? De fait, non ; c'est sûr. Mais de droit, y a-t-il un lien de nécessité entre les deux ?

Essayons de bien comprendre ; et pour cela, revenons sur ce point (dont nous avons déjà parlé) sur lequel l'Église insiste beaucoup dans l'Instruction du Cardinal Ratzinger : l'amour d'amitié porte en lui-même sa finalité. Quand on aime quelqu'un et qu'on se donne à lui, et qu'on reçoit son don, cet amour d'amitié a en lui-même sa finalité propre. L'amour d'amitié n'est pas la finalité dernière de l'homme, c'est sûr ; *la finalité dernière* de l'homme, c'est l'amour à l'égard de Dieu dans l'adoration et la contemplation. Mais c'est *une* finalité de l'homme, qui possède donc en elle-même sa signification et son sens. La fécondité vient s'ajouter, et elle a avec cet amour un lien normal, quasi essentiel. C'est du reste à cause de cela que l'Église interdit aux chrétiens de faire obstacle à cette fécondité, ce qui montre bien qu'entre l'amour (qui devient source de fécondité) et la fécondité elle-même, il y a un lien naturel. Mais ce lien naturel implique (pour le

croyant, pour l'homme religieux et aussi dans un regard de sagesse philosophique) une alliance avec le Créateur, qui crée l'âme au moment même (sans doute) de la conception.

On m'objectera : « Vous avez dit que Dieu respectait pleinement la liberté de l'homme et de la femme, que Dieu ne donnait pas de planning familial, que ce n'était pas Dieu qui, le premier, voulait qu'il y ait un enfant, qu'il laissait l'initiative aux parents ». Cela est vrai, il faut le reconnaître. L'intention personnelle de fécondité est donc antérieure à l'acte de Dieu. Nous l'avons dit, du reste : Dieu « répond ». La fécondité est donc inscrite dans l'amour de l'époux et de l'épouse et dans le don des corps. C'est vrai ; il faut à tout prix maintenir cela. Mais ce n'est pas à cause de cela que je peux dire qu'il y a un droit absolu à l'enfant. Je peux dire que normalement – si la prudence humaine a été attentive à toutes les conditions (du moins à celles que nous pouvons connaître, car on ne les connaît pas toutes) pour qu'il y ait fécondité – quand l'époux et l'épouse se donnent l'un à l'autre dans l'amour avec le désir d'avoir un enfant, normalement Dieu répond à ce désir. Et les époux savent que, au sens rigoureux, ils n'ont pas de droit sur ce fruit de leur union, puisque ce fruit est lié à un état d'*intégrité* de la nature qui, de fait, n'existe plus depuis le péché originel. Les chrétiens le savent, et c'est pour cela qu'ils prient pour que Dieu bénisse leur union et la rende féconde (les autres considèrent la fécondité comme un fait). On peut donc dire que la stérilité est une privation par rapport à l'état d'*intégrité* de la nature (où toute union aurait été féconde) : elle est une peine³⁶.

Ajoutons que si la fécondité ne donne pas aux parents de droit sur le fruit de leur union, c'est aussi parce que ce fruit est une réalité *autre* qui possède son autonomie (même si celle-ci est relative) et qui est appelée à être une personne humaine, et qui en est déjà une *métaphysiquement* parlant : c'est un être *autre* que les parents, ayant sa propre dignité, d'une manière embryonnaire, certes, très cachée, dans la faiblesse et la fragilité, mais ayant déjà sa dignité. Cet être est confié aux parents, il est donné aux parents, mais les parents n'ont pas de droit sur lui, en ce sens qu'ils pourraient en faire ce qu'ils voudraient. Ils ont le droit de respecter cet être ; mais ils n'ont pas de droit absolu à l'*exister* de cet être. C'est très délicat, parce que, tout en maintenant le lien très profond qui existe entre le don mutuel des époux et la fécondité (un lien naturel, un lien radical), il faut en même temps reconnaître que le fruit de cet amour – qu'il soit voulu, désiré, ou qu'il existe indépendamment du désir moral des parents – les parents doivent le respecter, en comprenant que ce fruit, dans son existence propre, est au-delà de leur désir à eux.

Pour bien comprendre cela, il faut saisir que l'*intention morale* est autre chose que l'existence réelle d'un homme, d'un enfant, de l'embryon dès qu'il existe. L'*exister* comme tel dépasse notre intention. C'est quelque chose d'autre. Autrement dit, pour bien comprendre cela, il faut comprendre la différence entre l'*éthique* et la *métaphysique*. Il faut comprendre que cet être *autre*, je n'ai pas de droit sur lui : il est tout de suite une réalité autre que moi et je dois le respecter. Et ce respect me fait comprendre que je n'ai pas de *droit* à l'*exister* de cet être *autre*. Il est quelque chose qui me dépasse dans mon individualité personnelle et dans ma personne propre. C'est en ce sens-là que je n'ai pas de droit sur l'enfant. Même s'il est dans un état de dépendance biologique extraordinairement grande, cette dépendance biologique ne me donne pas de droit, parce qu'elle est dépassée par l'*exister* de cet autre que je dois respecter fondamentalement, jusque dans son être.

36 On comprend la tentation, fréquente dans le monde d'aujourd'hui, d'avoir à tout prix un enfant : dans cette tentation, on raisonne comme si la nature humaine était intègre, en oubliant que les conséquences du péché originel la mettent dans un état d'imperfection. C'est dur, d'accepter les conséquences du péché originel à l'égard de ce qu'il y a de plus radicalement naturel en nous : la fécondité personnelle...

Si donc je ne peux pas avoir de « droit à l'enfant », cela me permet de dire que je ne dois pas essayer par tous les moyens d'en avoir un ; parce que, justement, il échappe à mon pouvoir propre. Il dépend de quelque chose de beaucoup plus radical que moi ; et dans la foi, je peux dire : d'une volonté de Dieu, qui a voulu que l'homme et la femme, en s'aimant, deviennent source de vie, et qui a voulu répondre à ce don de l'homme et de la femme en créant l'âme. Au niveau de la foi, je peux comprendre cela, parce que je comprends que ce pouvoir que Dieu a donné à l'homme et la femme, ce pouvoir de vie, et de vie nouvelle, me dépasse. Ma vie même, je dois la respecter. Ma propre vie, je n'ai pas le droit de la faire cesser quand je le veux. Je n'ai pas le droit de déterminer moi-même l'heure de ma mort, pas plus que je n'ai déterminé le premier moment de mon existence. C'est au-delà du pouvoir humain. Dieu créateur est celui qui est le Maître de la vie et de la mort, et à cause de cela, la présence d'un être nouveau est au-delà de mon pouvoir. Cet être dépend de Dieu comme Créateur, il dépend du Créateur qui me gouverne selon sa sagesse, qui me gouverne jusque dans mon amour et jusque dans ma liberté – c'est Dieu qui me porte, et c'est Dieu qui oriente toute ma vie – et du Créateur qui « répond » en créant l'âme, au moment même de la conception. Au niveau de la sagesse chrétienne, de cette sagesse surnaturelle, nous pouvons tous comprendre cela, dès que nous réfléchissons sur ce fait que Dieu est le Maître de la vie et de la mort. Je sais que notre foi risque toujours d'être un peu diminuée en raison du contexte matérialiste et positiviste dans lequel nous sommes. C'est précisément pour cela que nous devons souvent revenir à cette réflexion théologique, à cette réflexion du croyant qui regarde Dieu comme le Maître de la vie et de la mort.

Nous pouvons maintenant creuser davantage, dans un regard de philosophie humaine, pour ceux qui ne croient pas. En effet nous sommes entourés de personnes humaines que nous aimons, que nous voudrions aider, que nous voudrions éclairer, et qui n'ont pas la foi. Posons-nous donc la question : pouvons-nous, d'un point de vue purement humain, faire comprendre que l'amour mutuel des époux, leur don réciproque, ne leur donne pas un droit, au sens précis, à avoir un enfant ? Qu'ils le désirent, c'est évident. Et ce désir est d'autant plus grand quand ils voient à côté d'eux des époux qui en ont : voir la joie de la mère qui a un tout petit enfant, et la joie du père, c'est dur pour ceux qui n'en ont pas... Du reste, quand on est en face de ceux qui n'ont pas d'enfants et qui ne peuvent pas en avoir, ou qui craignent de ne pas pouvoir en avoir, il y a toujours une discrétion à avoir dans l'ordre de l'amitié. Qu'on proclame sa joie en face de ceux qui peuvent la comprendre, très bien ; mais quand on est en face d'êtres qui sont blessés parce qu'ils n'ont pas d'enfants malgré leur désir, malgré leur intention, alors soyons attentifs.

Le désir d'avoir un enfant est naturel, et il peut être ressenti très fortement, parce qu'il est très enraciné dans notre nature humaine. Le désir d'être père et encore plus, pour la femme, le désir d'être mère (ce désir la saisit encore plus profondément), ce désir donne-t-il un droit ? Voyez la différence entre cela et le fait d'avoir faim ou soif : avoir faim donne droit à l'aliment. Cela, on ne peut pas le nier : celui qui a faim et soif a un droit à l'aliment ; et on doit tout faire pour le soulager, pour lui donner la nourriture et la boisson dont il a besoin. Un affamé, quelqu'un qui n'en peut plus, a droit à l'aliment. C'est inscrit au plus intime de son appétit individuel. Il est alors facile de passer de l'un à l'autre en disant : « Le désir de l'enfant est encore quelque chose de bien plus profond que le désir de l'aliment ». Quand une femme comprend ce qu'est la maternité dans ce qu'elle a de plus grand, son désir d'être mère peut la saisir à une profondeur encore plus grande que ce qui relève de l'appétit individuel. Les anciens disaient, et saint Thomas reprend la distinction (qui a disparu à partir de Descartes), que ce désir d'être mère et d'être père repose sur notre nature humaine dans ce qu'elle a de *spécifique* ; tandis que le désir de se nourrir, la faim et la soif, repose sur notre nature humaine dans ce qu'elle a d'*individuel*. C'est une distinction très importante à faire. Évidemment, dans la perspective freudienne, ou dans une

perspective positiviste, ce n'est pas facile, je le concède. Et je reconnais que Freud a dit des choses extrêmement intéressantes, qui nous réveillent ; et que les positivistes, de temps en temps, disent des choses très intéressantes qui nous obligent à réfléchir et à aller plus loin, à ne pas rester dans des ornières ou des traditions qu'on répète sans comprendre. C'est pour cela qu'il est bon d'avoir des amis freudiens et des amis positivistes. Cela ne veut pas dire qu'il faille encourager le freudisme ou le positivisme ! Mais cela nous réveille, cela nous oblige à penser ; parce qu'ils ne disent pas toujours des choses bêtes, loin de là ! Ils ont un regard quelquefois extrêmement pénétrant.

Il faut donc comprendre que le désir de se nourrir quand on a faim relève d'un appétit naturel de l'*individu* ; et que le désir, pour une femme, d'avoir un enfant, repose sur un appétit qui est *spécifique*, c'est-à-dire qui regarde sa *nature humaine*, et qui est donc plus enraciné. C'est ce qui fait comprendre que l'instinct sexuel soit quelque chose de si enraciné en nous, parce qu'il est enraciné au niveau de la *nature*, et au niveau de la complémentarité de l'homme et de la femme. Il a donc un rejaillissement sur le point de vue individuel, c'est évident, mais il a un enracinement dans la nature elle-même. Or la nature est quelque chose qui dépasse les droits. C'est quelque chose devant quoi je suis presque passif. J'ai telle nature humaine, et mon voisin a une autre nature humaine ; la même, mais autrement que moi. Individuellement, elle a une manière d'exister différente de la mienne ; et c'est la même nature humaine. Je n'ai aucun droit à l'égard de cette nature humaine. Je la respecte ; je ne peux pas la changer radicalement. Aujourd'hui, on le voudrait bien : « Je suis un homme, je ne suis pas une femme. Puis-je changer cela ? » Mais ai-je le droit de changer ? On touche ici la *nature humaine*, quelque chose qui m'est *donné*. Je n'ai pas le droit de le changer, parce que la nature humaine échappe à mon droit individuel, alors que la nourriture regarde directement mon droit individuel, mon droit personnel.

La nature humaine que je possède, ma nature d'homme, j'essaie de la comprendre, j'essaie de saisir ce qu'elle est ; mais je ne peux pas la modifier : elle m'est *donnée* (ce que je peux modifier, c'est mon exercice individuel). Si donc la fécondité s'enracine dans un appétit naturel, elle est au-delà de mon choix personnel ; elle est quelque chose que j'essaie de comprendre, mais elle est au-delà de mon choix personnel. Mon choix personnel et individuel regarde l'amour. J'ai choisi telle personne. L'époux choisit son épouse ; l'épouse choisit son époux. Et en la choisissant ou en le choisissant, on choisit la nature humaine réalisée dans cet individu. C'est cet individu qu'on aime ; et à travers lui, la nature humaine. Et l'« appétit » profond qui porte à avoir un enfant, il est évidemment individuel, mais il se fonde sur la nature humaine, qui me dépasse. Nous rejoignons là le fondement philosophique qui me fait comprendre comment l'enfant, dès le premier moment de sa conception, étant autre que sa mère dans son individualité, a une nature qui est la même que la sienne spécifiquement, mais qui, individuellement, se trouve réalisée tout à fait différemment. C'est pour cela que cet individu qu'est l'enfant échappe à ses parents : ceux-ci le respectent jusque dans son être, et ils savent qu'ils n'ont pas de droit à l'égard de son être. Cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure du point de vue de la foi. Mais évidemment, le point de vue philosophique est toujours beaucoup plus difficile à saisir, surtout quand il s'agit de la fécondité, de cette capacité qu'ont l'homme et la femme, en s'aimant, en s'unissant, d'être source de vie pour un nouvel être.

On pourrait aussi donner ce raisonnement : l'artiste, comme tel, a un pouvoir sur la *forme* de son œuvre d'art, qu'il peut modifier. Mais l'enfant n'est pas une œuvre d'art : il est bien plus. Il peut arriver que des parents artistes soient désolés que leur enfant ne soit pas le fruit de leur art, parce qu'il serait alors très différent de ce qu'il est en réalité ! Un sculpteur, quand il voit son enfant, peut être déçu, car il aurait rêvé l'enfant le plus parfait, le plus merveilleux qui soit, et il

s'aperçoit que ses intentions d'artiste ne sont pas réalisées, et que l'enfant n'est pas une œuvre d'art.

Si l'enfant est au-delà de l'œuvre d'art, c'est parce qu'il est un *être* nouveau. L'œuvre d'art, c'est une nouvelle forme dans une matière déjà existante. La matière, l'artiste ne l'a pas faite, mais il invente la forme. En ce sens, il faut dire que l'œuvre d'art, l'homme la *fait*. Tandis que l'enfant au sens strict, l'homme ne le fait pas : il le reçoit. Pour le croyant, il le reçoit de la nature et de Dieu ; pour celui qui ne croit pas en la création de l'âme, il le reçoit de la nature. Il y a quelque chose qui est au-delà de l'art, et qui est plus profond que l'art, parce que cela touche l'être, un être nouveau. Encore une fois, l'artiste modifie la forme des réalités, il modifie leurs relations, leur « figure ». Mais il ne peut pas être créateur d'un être nouveau, il ne peut pas réaliser un être nouveau. Rappelons-nous ce qu'on dit de Michel-Ange : après avoir fait son Moïse, il a frappé sur la statue en disant : « Maintenant, vis ! » Mais la statue ne s'est pas animée... Cela montre bien que la vie a quelque chose de substantiel qui est au-delà de la forme artistique et de la volonté qu'a l'artiste de faire une œuvre ; que la vie a quelque chose de substantiel (s'enracinant immédiatement dans l'être) qu'on doit respecter, sur quoi on n'a pas un droit fondamental. C'est pour cela qu'on reçoit un enfant. Il nous est donné : « Un fils nous a été donné »³⁷. C'est, du reste, le langage ancien de toutes les mères : elles ont « reçu » un enfant. C'est un don, un don de la nature, et donc un don de Dieu, puisque c'est Dieu qui, dans sa sagesse, a fait la nature. Tant qu'on n'a pas compris que l'enfant était, par la nature humaine et par l'âme créée, un don de Dieu au sens très fort, on n'a pas réalisé ce qu'est la conception et ce qu'est la naissance. On sent bien cela quand on voit une jeune mère sans *a priori* (en tant que jeune mère, elle n'est pas positiviste !) ou un jeune père : on voit la joie extraordinaire qu'ils ont à recevoir ce tout petit être. Il y a quelque chose qui montre qu'il est *donné* ; une gratuité qui s'enracine dans la nature et dans le don de Dieu.

Il reste un dernier aspect, plus délicat, mais qu'il faut tout de même aborder la question du droit de l'enfant (nous nous plaçons alors du point de vue du *terme*). L'enfant n'est pas un objet, comme on dit aujourd'hui. Et c'est vrai : une personne humaine n'est pas un objet. On a un respect pour un tout petit enfant (on ne peut pas le recevoir comme on regarde un petit animal). Parce qu'il n'est pas un objet, il est radicalement quelqu'un qui échappe à mes droits. Je le respecte, je l'aime. Et si c'est mon enfant, j'ai une responsabilité à son égard. Ceci s'inscrit au plus intime du cœur de la mère et du père ; et c'est un signe très net qui montre que l'enfant, tout de suite, dans ce qu'il est, dans son être propre, est au-delà du droit, de l'autorité des parents. Les parents ont une autorité par rapport à son éducation, par rapport à son développement et par rapport à sa fragilité dans son développement. Et quand l'enfant sera capable de déterminer sa vie, de l'orienter, les parents n'auront plus qu'un droit de conseil.

Rappelons-nous cette question qui s'était posée au concile de Trente : les théologiens français voulaient que le consentement des parents soit nécessaire pour la validité du mariage. Les théologiens espagnols, brandissant saint Thomas, disaient que les parents n'ont qu'un droit de conseil et ne peuvent pas imposer leurs vues, même si le futur gendre ne plaît pas du tout à la future belle-mère. Les parents peuvent donner des conseils, ils peuvent mettre en garde, mais ils n'ont pas un droit de *veto* à l'égard du mariage. L'Église sauvegarde la liberté de l'époux et de l'épouse : c'est très significatif. On a droit à orienter sa vie, à choisir l'orientation de sa vie – qu'il s'agisse d'une vocation religieuse ou du choix mutuel de l'époux et de l'épouse. Cela montre bien que, radicalement, l'enfant a quelque chose qui échappe aux parents, dans son être. On le voit au terme, mais c'est déjà présent au point de départ ; et cela nous montre que les parents n'ont pas un

37 Is 9, 5.

droit particulier à l'égard de la conception de l'enfant. Le droit est ici du côté de l'enfant. Parce qu'il est un être *autre* que les parents, et un être appelé à vivre d'une manière spirituelle, il a en lui un droit inviolable à choisir l'orientation de sa vie. Les parents n'ont donc pas un droit *fondamental* à l'existence de cet être, de cet être nouveau.

En conclusion, revenons sur le fait que dans un monde idéaliste, un monde d'idéologies, on a beaucoup de peine à distinguer la *réalité naturelle* et l'*œuvre d'art*. C'est peut-être à cause de cela que nous avons quelquefois beaucoup de peine à comprendre que dès la conception, puisqu'il y a un *être* nouveau, on est en présence d'une réalité que nous devons respecter et qui nous échappe dans son être. L'artiste qui a fait une œuvre d'art a toujours un droit sur cette œuvre. Il peut s'arrêter au milieu, il peut la faire ou ne pas la faire. On lui fait telle ou telle commande : il peut s'engager ou ne pas s'engager. Il a une liberté radicale à l'égard de l'œuvre d'art. La nature humaine, au contraire, s'impose à chacun d'entre nous comme une réalité qui nous dépasse et que nous devons respecter. Cette distinction entre la réalité naturelle (surtout l'homme) et l'œuvre d'art est quelque chose de capital. Or nous avons une sorte d'inclinaison naturelle à ne plus faire la distinction et à considérer que nous avons un droit sur quelque chose qui provient de nous. Mais ce n'est pas parce que quelque chose provient de nous qu'on a un droit dessus, un droit de possession. Ce n'est pas parce que c'est un fruit *naturel* que nous avons un droit. L'artiste a un droit sur son œuvre parce que cette œuvre d'art est une *forme* qui provient de lui et qu'il peut modifier, qu'il peut réaliser ou ne pas réaliser ; tandis que la réalité naturelle humaine a quelque chose de fondamental qui nous dépasse complètement. L'homme a existé avant nous, et il continuera d'exister après nous. Nous sommes donc un élément de l'humanité, et cette humanité a, dans sa nature, quelque chose de plus que nous. D'autre part, cette humanité, dans sa nature, est tout entière finalisée par nous. Il faut à la fois avoir ce respect à l'égard de quelque chose qui nous dépasse – et c'est ce qui explique comment nous n'avons pas de droit, au sens précis, à l'apparition d'un être nouveau – et faire tout ce que nous pouvons pour avoir un enfant, en respectant les lois de la sagesse divine par rapport à la nature humaine ; ou en respectant cette nature humaine dans ce qu'elle a de plus profond, pour ceux qui ne regardent pas la sagesse de Dieu. C'est ce respect à l'égard de la nature humaine qui nous permet de comprendre que si l'homme peut choisir dans l'ordre de l'amour (s'il peut choisir tel ou tel ami), si l'homme peut exercer librement son amour, et, dans le cas des époux, l'exercer jusqu'au don de son propre corps, il n'a pas, au sens précis, de droit sur l'apparition d'un être nouveau, parce qu'il touche là quelque chose qui lui échappe, qui est plus que lui.